

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION



PROPOSITION DU COMITÉ CITOYEN DU 1 OCTOBRE 2022

UNE DÉCISION DOIT ÊTRE PRISE...

Le groupe ou la personne porteuse de la proposition doit la présenter clairement à l'assemblée. Un tour de parole peut être nécessaire pour des questions éclaircissements.

NB : Il est préférable de laisser un temps de réflexion avant d'entamer le processus de prise de décision.

RECHERCHE DU CONSENSUS ^{1*}

Si aucune objection valide est formulée...

Si une ou des objections valides sont formulées...



LA DÉCISION EST VALIDÉE

Si aucune objection valide est formulée

Le groupe ou la personne porteuse de la proposition est invitée à préciser certains points pour lever les objections.

La proposition est modifiée et amendées et donne lieu à une nouvelle formulation

CONSENTEMENT ^{2*}

Si une ou des objections valides sont formulées

Si la proposition est approuvée à 50% +1 voix

VOTE À LA MAJORITÉ

Si le processus s'enlise, prend trop de temps

Abandon du Consentement



TEMPORALITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION

L'intervention d'un animateur peut être sollicitée par le groupe pour accompagner la prise de décision. Les animateurs peuvent aussi inviter le groupe à accélérer le processus et voter.

^{1*} Tout le monde tombe d'accord

^{2*} Une ou des personnes ne sont pas entièrement d'accord mais "peuvent vivre avec" la décision